

La Direction juridique du Secrétariat a organisé des échanges d'information sur la nouvelle législation, les travaux des Commissions de réforme du droit, le droit jurisprudentiel et l'administration de la justice en général. Les secrétaires de Cabinet se réunissent pour échanger leurs vues sur la planification et le contrôle financier à long terme au sein des gouvernements, pour comparer leurs techniques et méthodes et pour profiter mutuellement de leurs connaissances respectives dans ce secteur extrêmement important des activités gouvernementales. A la suite d'un examen de la question par un groupe de spécialistes, un rapport est en cours de rédaction sur la possibilité d'établir une Banque d'investissement du Commonwealth. Cette initiative réunirait, dans des ententes financières globales, les ressources commerciales et les marchandises distribuées à un prix de faveur dans le but de promouvoir des projets dans les secteurs de pointe des pays en voie de développement du Commonwealth. Les chefs de Gouvernement étudieront ce rapport à leur réunion de 1975 en Jamaïque. Chacune de ces activités a pour but l'encouragement et l'intensification de la coopération.

Ces programmes mis sur pied par le Commonwealth ont des avantages dont ne bénéficient pas d'autres programmes multilatéraux. Les frais généraux sont peu élevés; l'administration du Secrétariat absorbe moins de 15 % des fonds disponibles, ce qui permet d'en consacrer la majeure partie à la réalisation des programmes proprement dits. Les sommes investies sont de bons placements et les programmes sont utiles. Les besoins sont satisfaits de façon précise par des solutions qui ne se font pas trop attendre. Dans le cas des membres moins importants, dont les besoins ne trouvent aucune réponse par la voie des autres programmes multilatéraux, l'aide du Commonwealth est souvent d'une importance vitale. Ce dernier sert donc d'instrument à la fois pratique et efficace pour l'aide multilatérale.

Le Canada participe activement à tous les programmes que j'ai mentionnés. Nous apportons aussi notre contribution à l'épanouissement du Commonwealth en oeuvrant au sein du Secrétariat, plusieurs Canadiens y occupant des postes à divers niveaux. Un ancien torontois, M. Arnold Smith, est Secrétaire-général du Commonwealth depuis dix ans et il lui a rendu d'immenses services.

Toutefois, la contribution du Canada repose aussi sur un ensemble d'autres considérations. Les liens de communication établis au cours des années ainsi que les conventions qui régissent ses activités constituent des liens diplomatiques éprouvés. Le Commonwealth fournit, de par son évolution, la seule tribune où les membres peuvent discuter et échanger des points de vue en toute simplicité, sans cérémonies et d'égal à égal. La pratique qui consiste à essayer de comprendre les différences et à résoudre les problèmes, à leur chercher des solutions constructives, en ayant recours au consensus plutôt qu'au vote, rapproche les membres au lieu de les diviser; cette unité donne plus de poids aux efforts du Commonwealth et facilite la collaboration entre ses membres. Le Commonwealth nous laisse une grande liberté d'action au sein d'un organisme qui ne compte aucune super-puissance. Nous comprenons son fonctionnement et nous croyons qu'il vaut la peine d'y participer.

Le Commonwealth nous permet de prendre connaissance et de tirer profit de bon nombre d'idées et d'expériences, ainsi que d'un formidable répertoire de connaissances. C'est un lien qui favorise les relations entre les pays membres et qui donne une nouvelle dimension à nos relations bilatérales.